



Devenir délégué, ça vous tente?

Graphique



Une publication de la
CSC bâtiment - industrie & énergie
rue de Trèves 31 - 1040 Bruxelles
T 02 285 02 11
cscbie@acv-csc.be
www.cscbie.be
Juin 2014



bâtiment - industrie & énergie

Devenir délégué, ça vous tente?

Graphique

1 Rôle du délégué?

En tant que syndicat, nous sommes régulièrement à la recherche de 'délégués'.

Les délégués réalisent une mission importante et forment le pilier principal de notre organisation



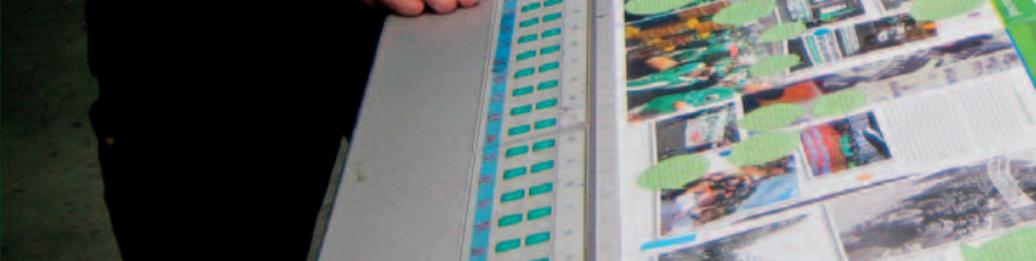
Les délégués sont des travailleurs qui sont toujours à l'écoute et disponibles pour leurs collègues.

Ils osent prendre position et argumenter si nécessaire.

Osez annoncer la couleur !

Envoyez vos questions
et remarques à
cscbie@acv-csc.be





Le délégué ☞ joue le rôle d'intermédiaire entre ses collègues et la direction, il agit en tant que porte-parole;

Le délégué ☞ motive l'entreprise à investir,

Le délégué ☞ veille à ce que vous soyez payé selon la catégorie exacte,

Le délégué ☞ prend note des plaintes,

Le délégué ☞ mène des discussions avec la direction,

Le délégué ☞ collabore de manière constructive à la participation au sein de l'entreprise,

Le délégué ☞ visent à un lieu de travail plus sûr,

Le délégué ☞ vise à davantage de possibilités de formation,

Le délégué ☞ recherche des possibilités afin de mieux concilier le travail et la vie privée,

Le délégué ☞ vise le maintien et/ou l'augmentation du taux d'emploi

Le délégué souhaite collaborer de manière constructive avec l'employeur afin de garantir un climat de travail sain et positif.



2 Compétences nécessaires?

La mission et le mandat de délégué suscitent une série d'interrogations.

Devenir délégué,...

- ☞ Pourquoi moi?
- ☞ Ai-je les compétences nécessaires?
- ☞ Cette mission est-elle conciliable avec ma vie familiale?
- ☞ Est-ce que je risque de subir des préjudices?
- ☞ Suis-je tout seul pour accomplir cette mission?

Soyez rassuré!

Pour être délégué, il suffit de faire preuve de bon sens et de posséder un esprit de solidarité. Le délégué bénéficie d'une formation sur mesure et d'un accompagnement par des secrétaires expérimentés. Il profite de nombreux échanges d'expériences enrichissants avec des délégués d'autres entreprises. Afin de l'aider à réaliser au mieux sa mission, une source d'informations inépuisable et des outils pratiques sont mis à sa disposition (des brochures, des dépliants, des magazines, un site web étoffé, www.cscbie.be, ...

Un soutien permanent lui est en outre accordé par le biais de nos nombreuses fédérations professionnelles régionales.

Est-ce que j'ai le temps pour exercer un mandat de délégué?

Etre délégué demande un peu de temps, mais cela ne peut se faire au détriment de votre famille ou de vos autres engagements. C'est la raison pour laquelle les réunions et les formations se déroulent généralement pendant les heures de travail.

3 Conditions requises pour devenir délégué?

Le secteur graphique est composé de nombreuses petites et moyennes entreprises. Les accords en matière de délégation syndicale ont été adaptés à cette réalité.

Il n'y a pas de conditions spécifiques pour devenir délégué. Le délégué doit toutefois faire preuve d'autorité lors de l'accomplissement de sa mission.

Les membres de la délégation syndicale doivent avoir le sens de la justice et de la conciliation. Ils font preuve de bon sens dans toutes les circonstances. Ceci est capital pour le maintien de bons rapports sociaux dans l'entreprise et pour veiller au respect de la législation sociale, des conventions collectives de travail et du règlement de travail.

Chaque syndicat peut désigner un nombre de délégués en fonction du nombre de travailleurs dans chaque unité de production de l'entreprise:

Imprimerie et arts graphiques SCP 130.01

Nombre de travailleurs	Nombre de délégués (par syndicat)
5 - 30	1
31 - 75	2
76 - 100	3
101 - 150	4
> 150	6

Journaux SCP 130.02

Nombre de travailleurs	Nombre de délégués (par syndicat)
≤ 50	3
51 tot 100	4
> 100	6

4 Missions du délégué?

Quelles sont les missions d'un délégué?

- ☞ En tant que délégué, vous représentez les travailleurs de votre entreprise.
- ☞ Vous négociez avec la direction sur l'application des conditions de salaire et de travail.
- ☞ Vous veillez à la sécurité sur le lieu du travail ou prenez des initiatives en la matière.
- ☞ Vous discutez avec l'employeur des prévisions de travail et vous êtes informé des embauches et des licenciements.

5 Je suis candidat

Remettez la carte-réponse à votre secrétaire CSC bâtiment – industrie & énergie ou renvoyez-la à votre fédération professionnelle locale.

Vous trouverez toutes les adresses à la dernière page.

Les délégués sont protégés contre le licenciement et toute autre forme de préjudice.

Votre engagement ne peut pas vous porter préjudice dans vos éventuelles possibilités de promotion!

Envoyez vos questions
et remarques à
cscbie@acv-csc.be



Osez annoncer la couleur !



Adresses CSC bâtiment - industrie & énergie

Aalst - Oudenaarde	Aalst: Hopmarkt 45	T 053 73 45 84
Antwerpen	Nationalestraat 111	T 03 222 70 81
Bastogne	rue Pierre Thomas 12	T 063 24 47 00
Brussel	Pletinckxstraat 19	T 02 557 85 85
Charleroi	rue Prunieu 5	T 071 23 08 93
Gent - Eeklo	Gent: Poel 7	T 09 265 43 61
Hasselt	Mgr. Broekxplein 6	T 011 29 09 80
Leuven	Kessel-Lo: Martelarenlaan 8	T 016 21 94 21
Liège	boulevard Saucy 10	T 04 340 73 10
Mechelen	Onder Den Toren 5	T 015 71 85 30
Mons - La Louvière - Hainaut Occidental	Mons: rue Claude de Bettignies 10 / 12 La Louvière: place Maugrétout 17 Tournai: avenue des Etats-Unis 10 bte 7	T 065 37 25 93 T 065 37 26 11 T 069 88 07 42
Namur - Brabant Wallon	Bouge: chaussée de Louvain 510 Nivelles: rue des Canonnières 14	T 081 25 40 27 T 067 88 46 35
Turnhout	Korte Begijnenstraat 20	T 014 44 61 01
Verviers	pont Léopold 4 / 6	T 087 85 99 66
Waas en Dender	Dendermonde: Oude Vest 146 Sint-Niklaas: Hendrik Heymanplein 7	T 03 765 23 17 T 03 765 23 00
West-Vlaanderen	Brugge: Oude Burg 17 Ieper: St.-Jacobsstraat 34 Kortrijk: President Kennedypark 16 D Oostende: Dr. L. Colensstraat 7 Roeselare: H. Horriestraat 31 A	T 050 44 41 76 T 059 34 26 31 T 056 23 55 51 T 059 55 25 40 T 051 26 55 31

rue de Trèves 31
1040 Bruxelles

T 02 285 02 11
F 02 230 74 43

cscbie@acv-csc.be
www.cscbie.be



Oui, contactez-moi pour me fournir de plus amples informations sur la mission de délégué.



Oui, je voudrais devenir délégué dans mon entreprise.

Nom:.....

Prénom:.....

Adresse:.....

N° d'affiliation CSC:.....

N° de registre national:.....

Code postal et localité:.....

(En Belgique)

Téléphone:

E-mail:.....

Je travaille chez:.....

Adresse entreprise:.....

Code postal et localité:.....

A
affranchir

CSC bâtiment - industrie & énergie

.....

.....